



## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE URBAINE DE LYON

### ARRETE N° 2006-05-09-R-0166

commune(s) : Lyon 2°

objet : **Désignation de membres du jury ad hoc pour un concours de maîtrise d'oeuvre relatif à l'aménagement de la place des Jacobins**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

n° provisoire 10993

*Le président du conseil de la communauté urbaine de Lyon,*

Vu le décret n° 2004-15 du 7 janvier 2004 portant code des marchés publics ;

Vu les articles 25 et 74-II du code des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 2006-04-07-R-0114 du 7 avril 2006 par lequel monsieur le président donne, à monsieur le vice-président Gilles Buna, délégation, conformément à la délibération n° 2006-3289 du 27 mars 2006 ;

Considérant le lancement d'une procédure de concours pour l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre par décision de la personne responsable du marché en date du 13 avril 2006. Au terme de l'article 74-II du code des marchés publics, cette procédure nécessite la constitution d'un jury ;

### **arrête**

**Article 1er** - Outre les membres désignés en application de l'article 22 du code des marchés publics, sont désignées pour siéger au sein du jury constitué selon les dispositions de l'article 25 du code des marchés publics,

*les personnalités suivantes :*

- monsieur le maire du 2° arrondissement de Lyon ou son représentant,
- monsieur le vice-président chargé de la politique des déplacements urbains ou son représentant,
- monsieur le vice-président chargé de la voirie et de la signalisation ou son représentant,
- monsieur le chef du service départemental de l'architecture et du patrimoine du Rhône ou son représentant.

*les personnes qualifiées suivantes :*

- madame Martine Boye, architecte, urbaniste,
- monsieur François Bregnac, urbaniste,

- monsieur Bruno Dumetier, architecte, urbaniste,
- madame Catherine Furet, architecte, urbaniste,
- monsieur François Grether, architecte, urbaniste,
- monsieur Nicolas Magalon, architecte, ingénieur.

**Article 2** - Le directeur général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché, publié au bulletin officiel de la Communauté urbaine et transmis au représentant de l'Etat.

Lyon, le 9 mai 2006

Le président et, par délégation,  
le vice-président chargé de l'urbanisme  
appliqué et opérationnel, des projets  
urbains et grands projets d'équipements,

Gilles Buna.